

**PRESENTATION RAPA Jean Vézère**

|  |  |
| --- | --- |
| **IDENTIFICATION DU SERVICE** | |
| Organisme gestionnaire | EHPAD Félix Lobligeois  Rue la boetie  24260 Le Bugue |
| Nom du service | RAPA Jean Vézère |
| Adresse du service | 9 rue la boetie 24260 LE BUGUE |
| Téléphone | 05 53 07 99 96 |
| Adresse mail | ecofinances@ehpad-lebugue.fr |
| Nom du directeur (par intérim) | Karl Koukoui |
| N° FINESS | 240006619 |
| Capacité d’accueil | 40 places |
| Date de création |  |
| **CADRE REGLEMENTAIRE ET MISSIONS** | |
| Cadre réglementaire | |
| Le fonctionnement des résidences autonomie est encadré par [la loi du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id) ainsi que par les dispositions du Code de la construction et de l’habitation. C’est le conseil départemental qui délivre l’autorisation de fonctionnement aux résidences autonomie. Il vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières qui doivent être réalisées par les établissements. | |
| Missions | |
| Les résidences autonomie sont composées d’appartements privatifs et d’espaces communs partagés par les résidents (salle d’animation, salle de restaurant…). Elles accueillent en moyenne une cinquantaine de résidents.  Les résidences autonomie proposent plusieurs types d’appartements :   * des studios (F1 ou F1bis), * des F2 (appartement de deux pièces), * des F3 (rarement).   Le décret du 27 mai 2016 de la loi d’adaptation de la société au vieillissement définit une liste de prestations minimales délivrées aux personnes vivant dans les résidences autonomie :   * Gestion administrative de l’ensemble du séjour, notamment l’état des lieux contradictoire d’entrée et de sortie et l’élaboration et le suivi du contrat de séjour * Mise à disposition d’un logement privatif avec la possibilité d’installer le téléphone et de recevoir la télévision * Mise à disposition et entretien des espaces collectifs * Accès à une offre d’actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d’autonomie au sein de la résidence autonomie ou à l’extérieur * Accès à un service de restauration * Accès à un service de blanchisserie * Accès à internet au moins dans une partie de la résidence autonomie * Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h. * Accès aux animations et aux activités organisées dans l’enceinte de l’établissement et organisation d’activités extérieures.   Selon le projet d’établissement de la résidence-autonomie, la prestation repas du petit déjeuner ou du dîner peut être incluse (livrée ou servie en salle) ou facultative (les logements sont équipés d’une petite cuisine). | |
| **PERSONNES ACCOMPAGNEES** | |
| Profil du public | |
| Les résidences autonomie sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n’ont plus l’envie de vivre chez elles (à cause d’une baisse de revenus, de difficultés d’accès aux commerces, d’un sentiment d’isolement…).  Les résidences autonomie accueillent les personnes seules ou les couples.  Vivre dans une résidence autonomie permet de :   * continuer à vivre de manière indépendante ; * bénéficier d’un environnement plus sécurisé ; * utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations… ; * avoir un loyer modéré.   Les résidences autonomie ne sont pas, en principe, destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d’une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.  Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, [SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-de-soins-a-domicile/les-ssiad-services-de-soins-infirmiers-domicile), infirmiers libéraux…). Dans certaines résidences autonomie, du personnel médical est présent sur place comme des aides-soignants ou des infirmiers. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **EFFECTIFS** | |
| **Qualification** | **Nombre d’ETP** |
| Direction | 0 |
| Cadre | 0 |
| AS/ASH/OPQ | 2.5 |
| **TOTAL** | **2.5** |